

Marionnettes en Occitanie

Proposition méthodologique pour le SODAM 2019

*Occitanie en Scène / Sébastien CORNU
mai 2019*

La démarche de concertation pour le développement des arts de la marionnette en Occitanie engagée en 2018 a permis de réaliser un premier état de lieux, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques, de coopération entre acteurs et de structuration territoriale. Elle est amenée à se poursuivre en 2019 afin de mettre en œuvre tout ou partie de ces propositions.

Occitanie en Scène est missionné pour accompagner et animer la démarche SODAM (Christelle est référente) en s'associant à Sébastien Cornu (consultant, animateur du SODAM en 2018). Cet appui est pensé dans un objectif d'autonomisation des acteurs dans leur capacité à se structurer collectivement, à coopérer et à participer à la coconstruction des politiques publiques.

Les objectifs du SODAM 2019

La poursuite du SODAM en 2019 doit être pensée de façon progressive, inclusive et transversale avec d'autres disciplines telles que les arts de la rue, le cirque... S'inscrivant dans un cadre général de coconstruction des politiques publiques, les finalités du SODAM restent identiques et communes à toutes les disciplines artistiques et culturelles :

- 1. La création, la diversité des œuvres et des initiatives dans le respect des droits culturels**
- 2. Un développement territorial cohérent et équitable**

Les objectifs généraux du SODAM 2019 pourraient être formulés ainsi :

- 1) Poursuivre et consolider les états des lieux** par le recueil de données relatives à l'exercice 2018, en complétant l'identification et la qualification des acteurs. Un travail complémentaire d'observation des autres disciplines (cirque, arts de la rue...) doit être amorcé pour des analyses croisées à l'échelle de l'Occitanie.
- 2) Impulser et structurer des dynamiques territoriales de concertation et de coopération** : cela nécessite de définir différents « bassins d'activités » ou « pôles de coopérations » pertinents pour la mise en réseau des acteurs et la mobilisation des collectivités. La participation des structures d'autres disciplines artistiques et les liens aux dynamiques territoriales existantes devront être encouragés.
- 3) Formaliser et mettre en mouvement une structuration régionale de la marionnette** (réseau ad-hoc ou intégration dans un réseau existant) en capacité de relier les dynamiques territoriales et de s'articuler avec les autres réseaux formels et informels existants dans d'autres disciplines artistiques et culturelles (arts de la rue, cirque...).

Une proposition d'animation et d'accompagnement en 6 axes

Au regard des objectifs 2019 et des des conclusions des travaux menés en 2018, des axes prioritaires ont été identifiés :

1. **l'observation participative et partagée à poursuivre**, pour connaître les évolutions des situations (financements, emplois, activités...) ;
2. **le renforcement de l'économie et de l'emploi** par la mobilisation de moyens supplémentaires et la construction d'outils financiers (fonds de trésorerie, fonds européens...) ;
3. **l'accompagnement des coopérations entre acteurs**, que ce soit dans une démarche de labellisation à plus ou moins long terme, de mutualisation de moyens sur différents territoires, la formation... ;
4. **la sensibilisation des élus et la mobilisation des collectivités** pour qu'elles participent plus fortement à la démarche et prennent mieux en compte la marionnette ;
5. **la structuration collective** avec la formalisation d'un regroupement de la marionnette à l'échelle régionale.
6. **l'approche transversale avec d'autres disciplines** (arts de la rue, cirque, musiques actuelles...) au regard des problématiques communes.

1. Observation et production d'analyses (réfèrent Sébastien)

L'observation participative et partagée est à poursuivre, pour connaître les évolutions des situations (financements, emplois, activités...), avec un objectif d'inter-opérabilité entre les filières (marionnette, cirque, rue, musiques actuelles) et dans une logique open-data déployée par la Région (data.laregion.fr). Les données existantes seront capitalisées pour des analyses croisées et l'élaboration de cartographies communes. Cette démarche permettra d'étudier les similitudes et les spécificités des structures des différents champs artistiques (économie, emplois, implantations, activités...). Les priorités de travail sur cet axe sont :

- **croiser et actualiser les bases de données et répertoires** entre Occitanie en Scène et les travaux du SODAM 2018. Un temps de travail entre Sébastien et Pauline est prévu dès le mois de mai.
- **déployer une enquête sur les données 2018** auprès des lieux et compagnies marionnettes, pour analyser les évolutions et consolider la connaissance de la filière. Ce travail nécessite une actualisation des questionnaires et doit s'envisager dans une perspective de croisement avec les autres filières. Le déploiement de l'enquête est prévu pour début juin, pour un recueil des réponses jusque fin septembre et un temps d'analyse sur octobre. L'outillage doit être étudié entre les outils libres déjà utilisés en 2018 (framasoftware), lime-survey utilisé par Occitanie en Scène, Gimic utilisé par des fédérations nationales, ou autres.
- **transversalité Rue, Cirque et MA** : un premier état des lieux des processus d'observation mis en œuvre par les différentes filière doit être posé pour penser les inter-opérabilités (contenus des enquêtes et questionnaires, données et démarches existantes, cartographies et outillages utilisés, articulations entre les organisations nationales et territoriales...). L'objectif est de pouvoir aller vers des observations et analyses comparées entre les différentes filières.

2. Economie, emploi et formation (référente Christelle)

Les travaux sur l'économie et l'emploi dans les différentes filières relèvent notamment de la compétence du COREPS à l'échelle régionale. Pour la marionnette, la mobilisation de moyens

supplémentaires et la construction d'outils financiers (fonds de trésorerie, fonds européens...) ont été identifiés comme sujets prioritaires, avec plusieurs déclinaisons :

- **Révision dispositifs d'aides** : le COREPS est mobilisé sur ce sujet, notamment sur la question des « résidences association ». Dans l'attente d'une structuration formelle d'un réseau régional de la marionnette, il est proposé d'inviter des structures marionnettiques aux réunions du COREPS (prochaine réunion le 7 juin). Un suivi de travaux sera réalisé par Occitanie en Scène.
- Les travaux d'analyses sur les **conditions d'emploi et l'économie des associations** (production, diffusion...) sont reliés aux travaux d'observation.
- **Outils financiers** : des besoins en termes de fonds de trésorerie sont récurrents. Occitanie en Scène a déjà engagé des démarches dans ce sens, en interpellant la Région (les dispositifs d'avances et de cautions bancaires étant réservés aux structures à statut commerciales), en sollicitant le CNAR Financement, France Active, la BPI mais aussi en région Midi-Pyrénées Active et l'Airdie... Une réflexion est en cours avec la Région pour la mise en place de lignes spécifiques d'investissements pour les filières culturelles.
- **Fonds européens** : la mobilisation de moyens publics nouveaux pour la marionnette peut s'envisager au travers des programmes européens. Occitanie en Scène peut accompagner la démarches, sachant qu'il faut trouver des structures en capacité de porter ces projets et risques qu'ils induisent en termes de trésorerie notamment. Occitanie en Scène peut être en animation d'un groupe de travail spécifique sur le sujet, avec notamment la Coopérative de projets européens et internationaux (lancement le 20 mai à la DRAC de Toulouse).
- **Les besoins en termes de formation** ont été largement évoqués dans le cadre du SODAM (cycle de transfert de savoir-faire par AREMA, constitution de fonds marionnettes avec le Musée, élaboration de ressources pédagogiques, construction de programmes régionaux de formations, développement des pratiques amateurs...). La formation est une compétence régionale notamment travaillée au sein du COREPS. Il est proposé qu'Occitanie en Scène fasse le lien et assure l'animation d'un groupe de travail spécifique (à voir avec Marie du COREPS, Sandrine au sein d'Occitanie en Scène).

3. Aménagement du territoire et coopérations (réfèrent Sébastien)

L'aménagement du territoire doit gagner en lisibilité, que ce soit dans une démarche de labellisation à plus ou moins long terme, de mutualisation de moyens ou de coopérations entre acteurs. Sébastien propose de faire un premier point des besoins d'accompagnements autour de dynamiques de coopérations territoriales. Quatre dynamiques sont identifiées à ce jour :

- Haute-Garonne/Ariège : une perspective de labellisation CNM était évoquée dans le cadre du SODAM, associant Marionnettissimo, Mima et l'Usionotopie, en lien avec le lieu-compagnie Odradek. Un DLA Collectif est envisagé, le DLA régional étant disposé à soutenir cette démarche.
- Gard/Hérault - Nîmes : le Périscope est identifié comme scène conventionnée avec une spécificité marionnettique. Les collaborations et articulations avec les compagnies en proximité et avec AREMA sont à penser.
- Pyrénées Orientales/Catalogne – Perpignan : le Théâtre Mu est déjà bien engagé avec différentes compagnies dans des logiques de mutualisation qui mériteraient d'être mieux identifiées et prises en compte dans un aménagement du territoire régional de la marionnette.

- Musée de Saint-Affrique qui participe régulièrement à la démarche du SODAM, interpelle à chaque occasion sur sa prise en compte. Un regard particulier doit être porté sur les territoires ruraux du nord de la région.

Ces premières observations invitent à penser l'aménagement du territoire régional au travers de dynamiques de « pôles de coopérations territoriales ».

Mutualisation et transversalité

Les mutualisations de moyens, compétences, matériels ou actions (export, présences sur les festivals, communications...) sont à évoquer à toute occasion (rencontres territoriales notamment) afin d'en préciser les besoins et pistes de mise en œuvre. Ces sujets sont aussi à porter en transversalité avec les autres filières (musiques actuelles, cirque, rue...) qui ont pour certaines déjà des actions en cours pouvant inspirer des mutualisations.

4. Mobilisation des collectivités (réfèrent Sébastien)

La sensibilisation des élus et la mobilisation des collectivités doit être renforcée pour qu'elles participent plus fortement aux démarches de concertations et prennent mieux en compte la marionnette dans leurs politiques publiques:

- Les élus et techniciens des collectivités doivent continuer à être invités sur les rencontres territoriales qui restent ouvertes à toute personne ou structure intéressée par la Marionnette.
- Le Comité de suivi reste un espace intéressant de mise en relation et d'information sur le processus de concertation. Un temps spécifique de restitution est envisagé à l'automne.
- Une démarche d'information et de sensibilisation auprès des assemblées d'élus (FNCC, RTES, ARMF...) peut être engagée en s'appuyant sur les conventions existantes et chartes signées notamment avec l'UFISC et ses membres.
- Un temps fort de la marionnette, de type rencontre régionale, est envisagé à l'automne afin de donner une plus grande visibilité et une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics.

5. Structuration collective (réfèrent Sébastien)

La formalisation d'un regroupement de la marionnette à l'échelle régionale est un objectif acté par les structures et compagnie. La création d'un groupe de travail spécifique (pad, liste mail...) doit être initiée par des acteurs. Une prochaine réunion est prévue le 12 juin vers Montpellier afin de préciser les enjeux, les valeurs, les objectifs, la gouvernance... La constitution du réseau est prévue officiellement en août prochain. Sébastien est en suivi et accompagnement de la démarche.

Cette structuration collective permettra de désigner différents référents sur le comité technique et sur les différents axes du SODAM. Elle permettra aussi d'aller vers une auto-organisation de la marionnette et une sollicitation de moyens spécifiques et directes à leur structuration.

Les espaces et modalités de travail

Concernant la **gouvernance du SODAM**, il est proposé de :

- maintenir le **comité de suivi** en l'état, pour une information régulière des partenaires sur le processus (par mail) et avec l'organisation d'un temps de rencontre envisagé à l'automne (octobre) ;

- mettre en place d'un **comité technique** associant des représentants des partenaires publics (DRAC, Région...), des acteurs (en dépassant le périmètre de la plateforme marionnette actuelle) et en veillant à une représentation territoriale. Il sera animé conjointement par Occitanie en Scène et Sébastien CORNU. Il sera chargé de suivre, orienter et contribuer à la mise en œuvre opérationnelle du SODAM (calendriers, lieux, priorisation des sujets...).

Des **groupes de travail « territoriaux »** spécifiques à certains « bassins d'activités » ou « pôles de coopérations » pourront voir le jour progressivement, avec la participation de l'ensemble des acteurs de la marionnette et des collectivités qui le souhaitent. Ils auront vocation à réaliser les travaux d'état des lieux, d'analyse, de coordination, de coopération et de mise en dynamiques propres à certains territoires. Ils se réuniront suivant des modalités à définir progressivement. Ils seront animés et suivis par Occitanie en Scène et l'intervenant.

De la même manière, des **groupes de travail thématiques** pourront être constitués afin de travailler aux sujets spécifiques, transversaux et/ou à l'échelle régionale. Ils doivent avoir un cadre clairement défini (durée, sujet, objectifs, composition...) et peuvent évoluer dans le temps. Ils seront animés et suivis par Occitanie en Scène et l'intervenant. Les sujets et priorités seront à stabiliser avec le comité de technique du SODAM. Plusieurs ont été identifiés en 2018 dont les mutualisations (emplois et compétences, lieux et moyens...), la formation et l'enseignement, les transversalités avec les arts de la rue, le cirque, les musiques actuelles, le masque, le théâtre...

Les outils de communication actuels sont maintenus de façon provisoire, dans l'attente de la refonte des outils d'Occitanie en Scène :

- site du SODAM mis à jour par Sébastien
- listes courriel existantes : marioccitanie et comité de suivi. Une liste du comité technique devra être mise en place.
- Les outils de cartographie restent à étudier en transversalité avec les autres filières (rue, cirque...)

Calendrier prévisionnel 2019 détaillé - à titre indicatif et à ajuster

Périodes	Objets de travail
<p>Premier semestre 2019</p> <p>Avril à Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 11 avril – relance SODAM : <i>methodo, bassins, préfig réseau...</i> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réunion du comité technique le matin ◦ Réunion plénière acteurs l'après-midi • Observation Participative et Partagée : recueil données et croisements + ajustement et déploiement enquête • 2 rencontres territoriales de printemps (<i>27 mai à Nîmes et 4 juin à Mirepoix</i>) <ul style="list-style-type: none"> ◦ information sur la poursuite du SODAM, état des lieux, chantiers prioritaires, structuration • Réunions préparatoires réseau Marionnette (<i>12 juin à Montpellier</i>) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Formalisation réseau régional (valeurs, objectifs, gouvernance...) • Appuis aux groupes de travail spécifiques et aux coopérations territoriales • <i>Réunion du comité technique</i>
<p>Second semestre 2019</p> <p>Août à Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • août - Rencontre régionale à Mima > <i>constituante réseau ?</i> • 4 rencontres territoriales d'automne: <ul style="list-style-type: none"> ◦ approfondissement des chantiers + état des lieux • Appui au lancement du réseau régional Marionnette <ul style="list-style-type: none"> ◦ Fonctionnement CA, bureau... • Appuis aux groupes de travail spécifiques et aux coopérations territoriales • OPP – travaux d'analyses, croisements données, cartographies... • octobre - Rencontre régionale à Vergèze – <i>comité technique / pilotage</i> • <i>Réunion du comité de pilotage</i> • Rencontre régionale Tournefeuille – <i>bilan SODAM 2019 et perspectives</i> • <i>formalisation du bilan SODAM 2019 (état des lieux...)</i>

Annexe – Définition du SODAM

Pour rappel, le dernier arrêté relatif aux SOLIMA paru le 1^{er} décembre 2017¹ définit les principes généraux de ces démarches.

La déclinaison du SOLIMA en SODAM pourrait se traduire ainsi :

I – Préambule

*« Le Schéma d’Orientation pour le Développement territorial des **Arts de la Marionnette (SODAM)** est une méthode de coopération qui pose le principe de co-construction des politiques entre l’Etat, les collectivités et les acteurs portant sur le développement **de la Marionnette** d’un territoire. Il a pour objectif de répondre aux enjeux du territoire et d’apporter des analyses qui permettent d’identifier des perspectives d’intérêt général et de service public. »*

« Les changements de dimension, de responsabilités comme de compétences qui résultent de la réforme territoriale rendent la co-construction indispensable dans l’élaboration des politiques publiques au plus près des territoires afin de prendre en compte les initiatives citoyennes dans des logiques de « bassin de vie ». En effet le développement d’intercommunalités nouvelles, de communautés d’agglomération, d’espaces métropolitains avec des compétences élargies et des moyens d’actions encore à préciser, génère une complexité qu’une construction concertée des politiques publiques peut permettre de dépasser. »

« Le respect des droits culturels dans l’élaboration des politiques publiques entre l’Etat et les collectivités territoriales que la législation impose par les lois, NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale et LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l’architecture et au patrimoine, renforce aussi le recours à la concertation pour associer et prendre en compte les personnes d’un territoire. »

II – Enjeux

Le **SODAM** répond au double enjeu de garantir :

- 1. La création, la diversité des œuvres et des initiatives dans le respect des droits culturels**
- 2. Un développement territorial cohérent et équitable**

III – Définition et méthode

Le **SODAM** est une méthode de travail qui associe de manière non hiérarchisée des acteurs **de la marionnette** (initiatives associatives, publiques, personnelles ou commerciales inscrites sur un territoire, les organisations professionnelles...), des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, agglomérations, départements, Régions, Pays, etc.) et l’Etat, afin de réfléchir ensemble à la définition d’actions communes d’intérêt général et de politiques publiques en faveur **de la marionnette** sur un territoire donné.

Le **SODAM** s’inscrit dans la durée en réfléchissant aux **arts de la marionnette** dans toute leur diversité artistique et culturelle et de manière articulée avec les autres politiques publiques des arts et de la culture. Le **SODAM** peut également se relier à d’autres cadres de réflexion plus larges qui englobent l’ensemble du champ marionnettique et/ou d’autres secteurs des

1 Arrêté du 28 novembre 2017 modifiant l’arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles-SMAC »

arts. Ces travaux peuvent aussi abonder d'autres espaces ou instances de coopération territoriale et/ou sectorielle en région (CTAP², SRDEIF³, CESER⁴, ...) ou des collectivités (Conseils de développement, ...).

Le SODAM définit 4 types d'objectifs:

- *Connaître et observer (les acteurs et les territoires) : provoquer une connaissance mutuelle des participants, de poser et de réfléchir collectivement les sujets, de confronter les points de vue, d'améliorer la connaissance collective ;*
- *Réfléchir et concevoir afin de dégager des chantiers, des travaux et des pistes d'actions ;*
- *Proposer et mettre en œuvre les outils de réflexion préalables à la décision politique, de générer des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité ;*
- *Organiser l'évaluation.*

Le SODAM développe une éthique de travail coopératif sur la base de principes d'action :

- *S'appuyer sur une lecture commune des territoires et de leurs spécificités suppose de dépasser les logiques d'état des lieux, de croiser les observations avec les études, schémas et analyses existantes et d'appréhender les enjeux et orientations déjà identifiées ;*
- *Développer une observation participative, partagée et permanente permet d'inscrire les démarches d'état des lieux dans des dynamiques continues, qualitative et quantitatives qu'il s'agit d'outiller et de coordonner aux différentes échelles territoriales ;*
- *Veiller à ce que la pluralité des initiatives esthétiques, économiques et sociales ou les différents services des collectivités territoriales et de l'Etat, concernés soit conviés (éducation, social...). L'important pour ne pas exclure est de laisser ouverte la possibilité de rejoindre les travaux en cours. Cela suppose une communication régulière et large sur les travaux, les avancées ;*
- *Mobiliser les participations des personnes sur leur simple intentionnalité sans a priori sur les résultats avec une bienveillance entre les participants permettant l'écoute mutuelle, le respect et la considération de la parole de chacun ;*
- *Faire appel à des regards et à des analyses extérieures pour bénéficier d'apports de connaissances, de réflexions et d'éléments d'objectivation pour dépasser les phénomènes de localisme et d'enfermement ;*
- *Adapter les processus de concertation afin de tenir compte du temps contraint et des limites de disponibilité des personnes mais aussi de permettre le renouvellement de participants, les évolutions des thématiques de travail, des formats et périmètres des espaces de travail.*
- *Le SODAM repose sur une initiative possible des acteurs de la marionnette, d'une ou plusieurs collectivités territoriales et/ou de l'Etat.*

2 Conférence territoriale de l'action publique.

3 Schéma régional de développement de l'économie, de l'innovation et de l'internationalisation.

4 Conseil économique, social et environnemental régional.